

me ramène au fédéralisme coopératif, principe qui sonne bien et que le premier ministre appuie.

• (8.50 p.m.)

Ce n'est pas la première fois que la plupart des provinces se sont trouvées d'accord avec la politique fédérale concernant des domaines de leur ressort. Or, même si nous avons affaire ici à un domaine qui relève directement de la juridiction provinciale, les 50 députés du Québec, qui auraient pu se fonder sur le précédent créé en matière d'éducation, ont à peine élevé la voix. J'ai un grand respect pour la belle province, car j'y ai travaillé pendant trois étés—même si mon langage n'en témoigne guère. Je suis étonné de la soumission, de la résignation, du manque de courage de ces députés québécois en face d'une question de juridiction fondamentale.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. MacEachen) doit maintenant rapporter son dossier et conférer avec M. Johnson, chose qui n'est pas encore faite. J'ai de bons amis dans cette province, et j'espère les conserver en dépit de mes propos. Quoi qu'il en soit, je crois que la population du Québec aurait bien raison de reprocher à ses députés de n'avoir pas pris position sur cette question. Les Québécois avaient bien raison d'inciter les citoyens des neuf autres provinces à respecter la constitution. Je ne partage pas l'opinion erronée selon laquelle l'Acte de l'Amérique du Nord britannique ne peut pas être modifié. J'approuve le principe des modifications. Nous pourrions ouvrir une conférence sur la constitution.

Je ne dis pas que l'Acte de l'Amérique du Nord britannique est un instrument sacrosaint. Il a accordé des droits fondamentaux et il a fourni le fondement exigé par les modifications nécessaires au Québec. Qu'on l'appelle tranquille ou tapageuse, cette révolution est une source de bienfaits pour le pays. Malheureusement, un trop grand nombre de députés québécois se trouvent de l'autre côté de la Chambre. Je crois que le Canada serait un pays plus prospère si bon nombre de jeunes gens du Québec, qui ne se sont pas engagés, prenaient place de ce côté-ci de la Chambre. Il s'établirait un dialogue plus profitable, des échanges plus utiles. A l'heure actuelle, nous sommes en face d'un vide, et ce vide se retrouve dans bien des domaines. Pour l'instant, il s'agit d'une question fondamentale, car il va se créer un précédent grâce auquel le gouvernement pourra dire aux dix provinces: «Nous avons un fonds destiné à des fins d'éducation; si vous remplissez certaines conditions, vous pourrez en bénéficier; autrement, vous n'aurez rien».

[M. Nowlan.]

Le pouvoir politique que fait naître cette attitude est énorme car bien des provinces du Canada reconnaissent aujourd'hui le principe du programme d'assurance frais médicaux mais n'ont pas les moyens financiers de le mettre en vigueur. Eh bien, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social tend la carotte. Le cheval de Troie a été amené jusqu'au pied du mur, mais il ne séduira pas ceux qui sont à l'intérieur des murs. On devra s'occuper de ce cheval. Tous les premiers ministres des provinces doivent réagir devant le cheval qu'on a placé là. Je dis que c'est un cheval doré; je dis que c'est un cheval souillé. Ce cheval n'a pas plus de solidité que le cheval de Troie qui était en bois—et je ne parle pas du but auquel on le destine. C'est un cheval de bois et, à mon avis, les intentions qu'a le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social d'instituer un service de base au Canada sont faites du même bois, parce que nous n'aurons pas ce service. Nous ne pouvons l'avoir. On paiera nos comptes, et je suis tout à fait en faveur de cela. Je veux aussi que mes comptes soient payés. La plupart d'entre nous sont pères de famille, et nous avons des comptes à payer. Je suis en faveur de ce principe du paiement des comptes.

Je reviens à l'absence de dialogue entre les députés. Je ne nommerai personne. J'ai peut-être embarrassé un député en le nommant. J'aperçois un député de l'arrière-ban qui a eu beaucoup à dire tant à la radio que dans les journaux, et qui a participé à la conférence des penseurs. Comme il est nouveau, monsieur l'Orateur, nous sommes peut-être dans la même catégorie. Nous sommes, pour ainsi dire, collègues du barreau. Je lis sa chronique avec intérêt. Cependant, il y a une telle soumission passive en ce qui a trait à ce problème fondamental! Le député de Lambton-Kent (M. McCutcheon) m'a parlé personnellement une fois, et je répète ce qu'il m'a dit. Je ne sais pas s'il a prononcé un discours, mais il a dit que bien souvent la masse ne s'intéresse pas aux problèmes fondamentaux et constitutionnels. C'est bien compréhensible. Ils veulent que leurs comptes soient payés, et cela se comprend aussi.

J'ai pris la parole hier soir lors d'une réunion tenue à Digby, et je sais que cette région s'inquiète parce qu'on a annoncé la fermeture de la base de Cornwallis. Je crois que cette question sera soulevée à la Chambre. Je suis passé près de la base en voiture à deux heures ce matin. Il est compréhensible que les gens ne se préoccupent pas outre mesure des problèmes constitutionnels. Ils veulent que leurs factures soient acquittées, et je veux que les miennes le soient aussi. Toutefois, en tant que député, et j'inclus les ho-